de régime, ce qui est beaucoup plus grave. (Applaudissements à gauche.)

La question de la proportionnelle a été engagée malgré la volonté du pays républicain, et nul n'a le droit de dire dans les circonstances actuelles que la cause de la proportionnelle est gagnée. (Vives protestations sur les bancs proportionnalistes. Salve d'applaudissements à gauche.)

M. D'ELISSAGARAY. — Il y a longtemps qu'elle est gagnée. (Applaudissements.)

M. AUGAGNEUR. — Je ne répondrai pas aux interruptions.

M. D'ELISSAGARAY. — Cela vous gêne, évidemment. (Bruit à gauche.)

M. AUGAGNEUR. — Oui, les revendications du pays républicain étaient plus modestes, elles concernaient simplement la péréquation des circonscriptions, la diminution du nombre des députés et les garanties pour la liberté du vote. (Applaudissements à gauche.)

On a vu à quel projet incohérent ont abouti les votes de la Chambre. Il a fallu le retirer. (Exclamations sur de nombreux bancs.) La proportionnelle est apparue comme la conclusion naturelle de la campagne de déconsidération contre le Parlement (Vives protestations sur les bancs proportionnalistes, applaudissements à gauche), menée par nos adversaires chez qui il y a manque de bonne foi. (Protestations sur de nombreux bancs.) En voulez-vous un exemple? Il y a quelques jours, M. Viviani et M. Barrès ont fait, ici, des discours remarquables. Toute la presse de gauche a rendu hommage au talent de Barrès, aucun journal de l'opposition n'a parlé de Viviani.

Une voix : Vous ne les avez pas lus. (Rires.)

M. DELAHAYE. — En tous cas tous les journaux ont parlé de votre pension pour infirmités. (Rires.)

M. AUGAGNEUR. — Je considère cela comme un fait divers. (Exclamations sur de nombreux bancs.)

M. DELAHAYE. — En tous cas c'est un fait divers qui nous coûte cher. (Rires.)

M. AUGAGNEUR. — Au cours du débat sur la réforme électorale, les membres de la droite se sont bien gardés de monter à la tribune. Ils ne voulaient pas risquer de compromettre la proportionnelle.

L'orateur donne lecture du discours prononcé récemment par M. Piou.

M. AUGAGNEUR. — Définissant le devoir de demain, M. Piou disait que les catholiques iront à la bataille visières levées et bannières déployées et qu'ils attendront que la R. P. soit votée et appliquée. Pourquoi les membres de la droite ne viennent-ils pas faire ici, à la tribune, l'apologie de la R. P.?

M. PIOU. — Je vous demande pardon, je l'ai faite.

M. AUGAGNEUR. — Je m'étonne qu'on réclame la R. P. au nom de la justice. Comment se fait-il que la droite ait attendu d'être la minorité pour reconnaître que là est la justice? (Protestations sur de nombreux bancs). Les catholiques de Belgique ne maintiennent-ils pas le vote plural, quoique l'injustice en soit reconnue? (Applaudissements à gauche). Ce qui s'est passé au Havre et Rouen prouve bien que la R. P. n'est pas une question de justice, puisque les proportionnalistes la refusent à leurs adversaires là où ils sont les plus forts. (Applaudissements à gauche). Mes amis et moi, nous sommes partisans d'une réforme électorale. Nous estimons que c'est en dehors de l'opposition que doit être tranchée cette question vitale et c'est pourquoi nous apportons un projet transactionnel. (Applaudissements à gauche).

C'est aux groupes républicains qu'il appartient de dire comment doit se faire la réforme et dans quelle mesure on doit céder au mouvement proportionnaliste dirigé contre la République. (Applaudissements à gauche). Le plus grand nombre, dans la majorité gouvernementale étant majoritaire, la réforme doit être majoritaire. (Applaudissements à gauche). Dans chaque département où la majorité absolue est atteinte, les sièges sont attribués en totalité à la liste qui l'a obtenue. Si aucune liste n'a réuni la majorité absolue, il sera attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre moyen de suffrages des listes contient de fois le quotient électoral. Ce système a de la souplesse, il a un caractère expérimental, ce qui permettra aux électeurs de se rendre compte du fonctionnement du système majoritaire et du système proportionnaliste.

Actuellement, les neuf dixièmes d'entre eux ne comprennent rien à ce dernier système. (Protestations sur les bancs proportionnalistes). Après cette expérience, on verra s'il faut généraliser ou non le nouveau régime électoral. On prétend que le projet transactionnel serait favorable aux coalitions; mais il comporte l'apparentement dans l'intérieur du département. Cela permettra d'éviter à la fois l'abus des coalitions et l'émiettement des partis, comme en Suisse. L'apparentement garantit en outre une certaine liberté dans l'intérieur de chaque parti. Les dissidences n'auront pas pour conséquence de diviser les partis, comme c'était le cas avec ce scrutin uninominal. On parle du danger des coalitions, mais pourquoi les adversaires de la République en sont-ils si préoccupés? S'ils les condamnent dans leur conscience, ils n'ont qu'à ne pas en faire. (Très bien! à gauche). On n'a pas à craindre les coalitions du parti socialiste. Je compte trop sur sa probité pour douter qu'il ne soit pas toujours du côté de la République.

M. JAURÈS. — Alors, vous comptez sur notre probité pour nous arracher notre part et notre droit? (Applaudissements).

M. AUGAGNEUR. — Il y a lieu de faire une distinction entre les chefs et les soldats obscurs du parti. Ceux-ci ne vous suivraient pas. (Applaudissements à gauche). A Roanne, par exemple, quand votre candidat s'est maintenu, il n'a gardé que 300 voix et 1.200 sont allées au candidat républicain. D'ailleurs, la probité et l'intérêt du parti sont d'accord ici. (Applaudissements à gauche). Même si le parti socialiste décidait de s'allier aux conservateurs, le parti républicain aurait le devoir de marcher contre ce ramassis d'opinions diverses, visière levée et bannière déployée, comme disait M. Piou. (Exclamations; applaudissements à gauche).

A ce moment, M. Poincaré, qui s'était absenté un moment, rentre dans la salle. M. Millerand, qui avait pris de nombreuses notes pendant son absence, lui tend un papier. Le président du conseil le lit et fait un geste d'approbation.

M. AUGAGNEUR. — Avec le projet transactionnel que je soumets à la Chambre, les coalitions sont impossibles, par la bonne raison qu'elles sont inutiles; il n'y a qu'à ne pas faire de coalitions pour que la proportionnelle joue. Je n'ai présenté mon contre-projet que lorsque j'ai pu m'assurer par l'étude des chiffres, qu'il serait utile au parti républicain. (Exclamations sur les bancs proportionnalistes). Mes calculs portent sur 87 départements et sur les chiffres des élections de 1910. Le projet de la commission se traduit par les résultats suivants: les socialistes unifiés perdraient 14 sièges, les républicains 16 et la droite en gagnerait 30. Ce qui m'inquiète, c'est le gouvernement même du pays. Si le groupe le plus nombreux n'a pas la majorité réelle, ce sera la fin de tout régime parlementaire. M. le ministre de l'intérieur a déclaré, le 13 mars, que les républicains avaient la majorité dans 59 départements.

M. Steeg, ministre de l'Intérieur se lève.

M. STEEG, *ministre de l'intérieur.* — Du fait que des républicains ont la majorité dans le plus grand nombre de départements, il ne s'en suit pas qu'ils ont la majorité totale, puisque les départements où la députation républicaine est le plus homogène, sont les département qui élisent le moins de députés. (Exclamations sur tous les bancs).

M. DELAHAYE. — Voilà un aveu précieux à retenir.

M. AUGAGNEUR. — Dans vingt départements, où tous les députés sont républicains, la R. P. enlèverait aux républicains dix-neuf sièges.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Dans le système de M. Augagneur, les départements de l'Ouest se verraient privés de tout élu républicain.

Ces mots soulèvent de violentes protestations sur les bancs des arrondissementiers de l'Ouest. On entend MM. de Kerguezec, Brard, Turmel entre autres crier: Nous n'en voulons pas de votre proportionnelle! L'agitation dure quelques minutes.

M. Augagneur reprend son discours, quand le silence s'est rétabli.

M. AUGAGNEUR. — Mon avant-propet, dans les pires conditions, donnerait un gain au parti républicain. J'estime qu'avec des circonscriptions ne correspondant pas à la totalité du département, les pertes seraient sensiblement atténuées dans les départements de l'Ouest. Le parti républicain a l'espoir d'amener ces départements à la République. Le système majoritaire permettra aux républicains d'y planter leur drapeau. (Applaudissements). Le contre-projet consolide la situation des républicains. Il permet la représentation des minorités, partout où la minorité a quelque importance; il évite la lutte entre les candidats d'une même liste. Il s'agit d'une question de régime.

M. POINCARÉ. — Alors, c'est pour cela que vous demandez au gouvernement de n'avoir pas d'avis? (Applaudissements).

M. AUGAGNEUR. — J'aurais souhaité que le gouvernement n'accultât pas les républicains à se prononcer sur un projet qui est la négation de leurs idées. (Applaudissements à gauche).

M. POINCARÉ. — Un grand nombre de ceux qui vous applaudissent ont refusé de signer votre contre-projet, quand le gouvernement y songeait. (Applaudissements proportionnalistes).

M. AUGAGNEUR. — Je constate que depuis plusieurs mois, les conceptions individuelles se sont modifiées en ce qui touche la réforme électorale.

Je ne songe pas à reprocher à qui que ce soit ses opinions, d'autant plus que je demande aux proportionnalistes d'accepter de discuter mon contre-projet. Il ne faut pas jeter le discrédit sur les élus du scrutin d'arrondissement. Il faut songer aux luttes soutenues par les humbles soldats de la cause républicaine. Le système majoritaire a fait la grandeur du pays et le triomphe du parti républicain. (Applaudissements à gauche).

M. Groussier, rapporteur combat le contre-projet de M. Augagneur

M. GROUSSIER. — Le problème qui se pose ne peut pas être tranché par une partie de la Chambre, mais toute la Chambre a le droit de le discuter. (Applaudissements).

Une voix à gauche : C'est l'appel à la coalition.

M. GROUSSIER. — Je m'étonne que ce soient les majoritaires qui refusent de s'incliner devant la décision de la majorité du Parlement. (Vifs applaudissements). Si le projet de la commission est incohérent, que penser de celui de M. Augagneur, qui reproduit 25 articles du projet de la commission? (Applaudissements). Tous les reproches qui ont été adressés au projet de la commission, s'adressent au propet de M. Augagneur. On a reproché au système de la commission de créer des députés de plusieurs catégories. N'en est-il pas de même dans celui de M. Augagneur? (Applaudissements).

M. PONSOT. — Alors, pourquoi la commission a-t-elle abandonné son projet, si elle le jugeait supérieur à M. Augagneur?

M. GROUSSIER. — Le gouvernement ayant amené un projet; nous avons estimé que mieux valait que ce fut la Chambre qui délibérât la première sur ce projet. C'est pourquoi nous nous sommes associés au retrait de l'urgence. (Très bien! très bien!) Dans le système de M. Augagneur, la lutte continuera entre les candidats de la liste et ceux qui se disposent à voter le projet de M. Augagneur, sont ceux-là mêmes qui se sont le plus opposés à l'apparentement. (Applaudissements). L'apparentement n'a pas pour but, dans le système de M. Augagneur, de gagner une prime de un ou deux sièges, mais de gagner une prime partout, sur la totalité des sièges. (Applaudissements).

M. PONSOT. — J'ai combattu l'apparentement, même avec M. Jaurès.

M. JAURÈS. — Mais moi, je continue. (Applaudissements).

M. PONSOT. — En tous cas, après avoir combattu l'apparentement, vous l'avez fait voter.

M. JAURÈS. — Pardon, l'apparentement interdépartemental est le contraire du votre.

M. PONSOT. — Il ne faut pas faire grief à mon parti seulement d'avoir changé d'opinion.

M. GROUSSIER. — L'apparentement interdépartemental avait pour but de permettre aux listes d'un même parti de se grouper; or si des listes dissidentes se produisent dans un même parti, il faudra dans le système de M. Augagneur, faire une place à ces dissidents.

Dans le cas où ces dissidents s'apparenteraient à d'autres partis, il se pourrait qu'au lieu d'avoir tous les sièges, les partisans du système n'en aient aucune. Ils veulent avoir tout, là où ils sont la majorité, et ils veulent encore avoir leur part là où ils sont la minorité. (Vifs applaudissements). Ce qui domine le problème, c'est une question de droit. Il faut voter le mode électoral le plus juste. (Très bien! très bien!) On peut demeurer attaché à un principe avec lequel on a combattu; quand on a reconnu que le système majoritaire ne pouvait pas demeurer entier, on s'est engagé par là même, dans une voie au bout de laquelle il faut aller. Quand on a reconnu le principe de la représentation des minorités, il est nécessaire d'accorder à une minorité autant de sièges qu'elle a obtenu de fois le quotient électoral. (Applaudissements). Nous ne voulons pas d'aumône. Il faut tout le droit ou rien. (Applaudissements). Pour ma part, j'ai fait les plus grands efforts pour que l'ensemble des représentants de la nation se mettent d'accord sur un système qui garantisse à chacun son droit. S'il y a quelque chose qui me touche dans un débat comme celui-ci, c'est la République. Je suis convaincu que ceux qui se disent ses fils préférés se refuseront à la ternir. (Vifs applaudissements répétés sur de nombreux bancs).

C'est M. Poincaré qui, debout, a donné le signal des applaudissements et lorsque l'orateur est descendu de la tribune, il est allé à sa rencontre pour le féliciter et lui a serré ostensiblement les mains.

M. FERNAND BRUN. — J'ai voté la plupart des dispositions du projet présenté par la commission, en première lecture; je repousse aujourd'hui le projet du gouvernement et j'accepte, d'une façon réfléchie, le contre-projet de M. Augagneur.

L'orateur poursuit au milieu du bruit des conversations.

M. BRUN. — Le projet du gouvernement aggrave les défauts de celui qui a été retiré, ce qui est surtout critiquable, c'est la division arbitraire de la France en régions, inspirée par des considérations abstraites et académiques et en vue d'assurer au quotient électoral le rôle prestigieux et décisif qu'il est appelé, dit-on, à jouer. Sous prétexte d'assurer la représentation des minorités, on prive des départements entiers de toute représentation. (Applaudissements à gauche). C'est contre les paysans de France, contre les plus ardents défenseurs de la République, qu'est dirigée cette nouvelle machine de guerre. (Applaudissements à gauche). Le projet du gouvernement, s'il était voté, nuirait incontestablement aux départements qui ont le plus besoin d'être défendus, leurs représentants à la Chambre. M. le président du conseil a manifesté tout à l'heure un bon mouvement. Il est encore temps de se raviser et de rallier autour de lui les groupes républicains; s'il le fait, il aura écrit une belle page dans l'histoire de la République. (Applaudissements à gauche).

Intervention de M. Poincaré

M. Poincaré, président du Conseil monte à la tribune (Mouvement d'attention).

M. POINCARÉ. — Voilà longtemps que le gouvernement essaie de rallier autour de la réforme électorale ce que M. Fernand Brun appelle les groupes républicains. Au cours de la première délibération d'un projet dont le gouvernement n'était pas l'auteur, j'ai évité de poser la question de confiance. Nous avons fait maints efforts de conciliation, mais nous n'avons pas réussi. On m'a encouragé à déposer, comme j'en avais d'ailleurs l'intention, un projet sur lequel j'engagerais ma responsabilité. C'est ce que j'ai fait et comme je l'ai déclaré, je suis prêt à tenir mes engagements sur les dispositions essentielles et à établir le quotient électoral dans des circonscriptions élargies. Les autres dispositions ne sont pas intangibles, mais on ne peut demander au gouvernement de désavouer son propre projet, car il y a quelque chose de plus précieux que l'existence ministérielle, c'est l'autorité indispensable pour gouverner. (Applaudissements). Le gouvernement a le devoir de faire connaître son sentiment sur le contre-projet de M. Augagneur. Dans la première partie de son discours, M. Augagneur s'est efforcé de montrer l'inutilité de la réforme électorale. Il nous a dit que la campagne menée en faveur de la réforme n'était qu'artificielle et factice. Pourquoi alors a-t-elle été soutenue par tous les gouvernement qui nous ont précédés? (Vifs applaudissements). Je rends hommage à l'esprit de conciliation qui a inspiré les signataires du contre-projet. Je n'en connais pas le chiffre. Dans les couloirs, on parlait d'un gros chiffre, mais en séance, nous n'avons eu que de tous petits restes. (Applaudissements et rires).

M. Augagneur se lève et proteste au milieu des rires.

M. POINCARÉ. — Oh, Monsieur Augagneur, je ne parle pas de la qualité, je ne parle que de la quantité. (Rires).

M. AUGAGNEUR. — J'ai un carnet, comme M. Charles Benoist.

M. CHARLES BENOIST. — Il n'est pas aussi bien garni. (Rires).

Le président du conseil poursuit son discours au milieu de l'attention hostile des arrondissementiers.

M. POINCARÉ. — Le projet de M. Augagneur n'est pas nouveau. Je l'ai étudié, mais il a été écarté auprès mûr examen à cause de ses inconvénients. D'ailleurs, aucun républicain ne voulut en entendre parler à l'époque.

Je ne veux pas faire ici de la théorie, ni de la philosophie, bien que M. Augagneur m'ait accusé d'être un théoricien et je crois bien, si j'ai bien saisi une interruption, on m'a accusé aussi d'être un académicien. (Rires).

Une voix : A toi, Combes!

M. POINCARÉ. — C'est évidemment la pire des injures qu'on puisse adresser à un homme, mais l'examen attentif du projet de M. Augagneur établit deux catégories de départements: ceux où les minorités seraient représentées et ceux où elles ne le seraient pas. On arrive à des résultats contradictoires, comme l'a dit M. Groussier dans son admirable discours. (Vifs applaudissements). Voyons ce qu'il arriverait dans la pratique. Un département a 100.000 électeurs et cinq députés à élire: la liste réactionnaire... (Rumeurs).

Une voix à gauche, ironiquement : Il n'y en a plus!

M. POINCARÉ. — S'il n'y en a plus pour vous, il en reste encore pour moi, qui ai toujours été combattu par eux... Je reprends: dans ce département, la liste réactionnaire a 64.000 voix; elle a tout et les républicains n'ont rien; voilà votre projet. Si la liste réactionnaire n'a que 46.000 voix, il lui suffira, comme l'a dit tout à l'heure M. Groussier, de s'apparenter avec les unifiés. (Violentes réclamations sur les bancs radicaux).

M. THIERRY-CAZES. — Alors vous approuvez ces alliances?

M. Poincaré hausse les épaules et se tourne vers les radicaux.

M. POINCARÉ. — Je ne puis admettre que vous ne puissiez pas me comprendre. Je fais trop d'honneur à vos intelligences pour ne pas croire que vous n'avez pas saisi le sens de mon langage. (Applaudissements). Il suffira, disai-je, à la liste réactionnaire de s'apparenter avec une liste unifiée ou simplement dissidente pour enlever tous les sièges aux républicains. Et c'est cela que vous appelez de la justice? (Vifs applaudissements sur les bancs proportionnalistes). Si le principe de la proportionnelle est juste, qu'on accorde partout, aux minorités, la représentation à laquelle elles ont droit. (Applaudissements). Ne voit-on pas qu'en les privant de ses droits, elles feraient tous leurs efforts pour empêcher la formation d'une majorité. (Applaudissements). L'honorable M. Groussier et ce matin encore le journal la *Lanterne*, ont cité des exemples frappants. Une liste apparentée avec la moitié du quotient électoral, peut avoir un siège, alors que la liste républicaine, qui aura obtenu la majorité absolue moins une voix, n'aura pas de représentante avec le système de M. Augagneur. A cause de ces conséquences et au nom des principes de justice, le gouvernement le repousse. Il ne pourrait accepter la responsabilité de le mettre à exécution. (Vifs applaudissements).

M. André Lefèvre succède à M. Poincaré à la tribune.

M. ANDRÉ LEFÈVRE. — Je regretterais que la Chambre adoptât, pour l'attribution des restes, le système de M. Augagneur ou celui de M. le président du conseil. Ce serait une transaction honnête que celle qui consisterait à adopter le quotient électoral pour le premier tour et à laisser la parole au suffrage universel pour l'attribution des restes. J'affirme ma foi dans la concentration républicaine pour la défense de la République. (Applaudissements.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi après-midi.

M. GROUSSIER, *rapporteur de la commission du suffrage universel.* — Je demande à la Chambre de consacrer une séance exceptionnelle, mercredi, à la discussion de la réforme électorale.

Il en est ainsi ordonné. Mercredi matin, séance à 9 heures, budget.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

LA FRANCE AU MAROC

La colonne Gouraud

Fez, 17 juin. — La colonne du général Gouraud est parvenue sur la rive gauche de l'Innaouen. Une délégation des Riabs hostiles est venue au camp demander les conditions de l'Aman. Cependant, dès leur départ, tout a été préparé en vue d'une attaque.

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Paris, 17 juin. — Les négociations continuent à être d'une lenteur désespérante. C'est ainsi qu'un nouveau refus nous est opposé à la question de remplacement des missionnaires espagnoles dans le Maroc français.

L'Espagne allègue que ses nationaux ne sauraient se passer de religieux de leur nationalité.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

La Réforme Électorale à la Chambre

Paris, 16 juin. — M. Poincaré avait annoncé, dans son discours d'aujourd'hui, que sur les points essentiels, le projet du gouvernement, c'est-à-dire sur le quotient de l'élargissement des circonscriptions, il resterait fidèle à ses engagements. On avait compris ce que cela voulait dire.

Sur ces deux points, le gouvernement entend obtenir pour rester au pouvoir, non pas seulement la majorité numérique, mais la majorité républicaine.

Au sujet du contre-projet Augagneur, au contraire, son langage n'avait pas paru avoir cette précision. Aussi les commentaires sur les déclarations du président du Conseil se sont-ils prolongés longtemps après la séance. Quelques députés voulant en avoir le cœur net, ont interrogé M. Poincarré. Celui-ci a paru fort surpris de la question qui lui était posée.

— Il faut croire, a-t-il répondu, que j'ai été bien mal compris. Je croyais cependant que mon langage ne laissait place à aucune ambiguïté.

J'ai fait appel pour repousser le contre-projet de M. Augagneur à la majorité républicaine; si elle nous fait défaut, nous nous retirerons.

On dit que M. Poincaré veut, une fois pour toutes, déblayer le terrain. Il estime que la question du quotient, sur laquelle il ne veut céder à aucun prix, est implicitement posée dans le contre-projet qui n'admet pas la répartition suivant la règle du quotient dans tous les départements où une liste ou un ensemble de listes apparentées obtiendrait la majorité absolue.

Il voudrait mettre la majorité en demeure de se prononcer sur cette question capitale. D'ailleurs, le Conseil des ministres qui sera tenu demain, s'occupera de nouveau de la réforme électorale, et on prévoit que la résolution du président du Conseil sera ratifiée par le Cabinet tout entier

Aussi les radicaux sont-ils plus furieux que jamais: ils accusent M. Poincaré de violer les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de MM. Clémentel et René Renoult de ne pas poser la question de confiance. Cela nous promet pour demain une séance très mouvementée et intéressante par ses résultats.

LES CONGRÈS

Le Congrès des Sous-Officiers des Douanes

Paris, 16 juin. — Le 5e Congrès des sous-officiers des douanes de France et des Colonies s'est ouvert aujourd'hui sous la présidence de M. Poggi, assisté du secrétaire général Salicette. Les 25 directions des douanes formant l'Association, étaient représentées par 32 délégués.

Après l'appel des délégués et la vérification des pouvoirs, une délégation a été nommée pour se rendre auprès du ministre des Finances et de la Commission du budget.

Il a été ensuite procédé à la nomination de la Commission de contrôle.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, la délégation, qui était chargée d'entretenir le ministre au sujet de l'unification des retraites, rend compte de son mandat. Le ministre a fait connaître aux délégués que la commission chargée de l'étude de cette question était nommée et qu'elle allait mener ses travaux le plus rapidement possible.

A la suite du rapport de cette Commission, le ministre déposera un projet de loi.

Le président de la Commission du budget a déclaré aux délégués que si le ministre demandait un crédit concernant la modification des retraites, il était tout disposé à l'accorder.

Le Congrès entend ensuite les rapports du président, du secrétaire-général et du trésorier général, qui sont adoptés à l'unanimité.

LA FRANCE AU MAROC

Les opérations du général Alix

Oudjda, 17 juin. — Les tribus rebelles ont versé dans les 24 heures, l'amende exigée comme condition de l'Aman.

La colonne se repose à Merada avant de

LES FUNERAILLES DU LIEUTENANT CHARDONNET

Fez, 17 juin. — Un service funèbre a été célébré ce matin, à la mémoire du lieutenant Chardonnet, mort des suites des blessures qu'il reçut au combat du 26 mai.

Les généraux Lyautey, Moinier, Brulard, les consuls, les membres de la colonie française y assistaient. Le colonel Taupin et les généraux Moinier et Lyautey ont fait l'éloge du défunt, dont la résistance héroïque à Bab-Ouissa, constitue un des plus beaux faites d'armes d'Afrique.

Le geste touchant du consul anglais, qui a déposé un bouquet de roses sur la tombe, a été remarqué.

LES NEGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Madrid, 17 juin. — On observe une extrême réserve au ministère des affaires étrangères au sujet de l'entretien qui a eu lieu ce matin entre Sir E. de Bunsen et MM. Geoffray et Garcia Prieto. On croit néanmoins qu'ils ont abordé la discussion de l'internationalisation de Tanger.

LE CIRCUIT D'ANJOU

LE CLASSEMENT OFFICIEL DU GRAND-PRIX

Angers, 17 juin. — Voici le classement officiel du « Grand Prix de l'Aéro Club de France ».

1.110 kilomètres environ. — 1er Garros, sur monoplan, couvrant les sept tours en 15 h. 40 m. 57 s. 2/5.

Gagnant du Grand-Prix vitesse. — 1er Garros, en 14 h. 40 m. 57 s. 2/5.

Prix de consolation (425 kilomètres environ). — 1er Espanet, en 4 h. 44 m. 48 s., avec 4 passagers; 2e Bobba, en 4 h. 41 m. 49 s. 2/5; 3e Brindejonc du Moulinay, en 4 h. 32 m. 21 s.; 4e Garros, en 5 h. 53 m. 45 s. 1/5; 5e Gaubert, sur biplan, avec un passager, en 6 h. 40 m. 49 s.

Le Pain Cher

LES REMÈDES: L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROYES

Troyes, 17 juin. — La Commission de prévoyance sociale du Conseil municipal de Troyes réuni, ce soir, pour étudier les remèdes à apporter à la crise du pain cher, a été unanime à considérer l'introduction de dix millions de quintaux en franchise de douane comme une mesure qui s'imposait de toute urgence au pouvoir public.

Elle a décidé de demander au préfet de l'Aube l'autorisation de réunir d'urgence le Conseil municipal afin de délibérer sur cette importante question. Si le Conseil partage l'avis de la Commission, un appel sera adressé aussitôt aux municipalités de France afin d'unir leurs protestations pour obtenir du gouvernement et du Parlement le vote immédiat d'une loi autorisant l'admission en franchise de dix millions de quintaux de blé exotique.

Mort mystérieuse d'un ancien huissier parisien

Paris, 17 juin. — M. K..., ancien huissier parisien, était trouvé mort, hier matin, à son domicile, 38, boulevard Saint-Germain, d'une balle de revolver tirée dans la tête. On avait cru tout d'abord à un suicide, mais certains détails ayant paru suspect une enquête fut ordonnée par le parquet.

L'amie de M. K..., une dame R..., a déclaré ce soir au juge d'instruction que M. K... s'était tué hier matin vers huit heures.

Mme R... attribue cet acte de désespoir à des embarras d'argent

Une plainte a été déposée par la famille de la victime et aussitôt on enlève le cadavre à la morgue, de minutieuses perquisitions ont été faites boulevard Saint-Michel par le docteur Paul et M. Berthillon, le juge d'instruction.

On a établi dès maintenant qu'un testament avait été fait récemment par M. K... en faveur de Mme R...

LES GRÈVES

La Grève des Inscrits maritimes

Marseille, 16 juin. — M. Jouaux, secrétaire général de la C. G. T., est arrivé ce matin, du Hâvre, accompagné de M. Reaud, secrétaire du syndicat de Saint-Nazaire. Ces deux derniers ont été délégués par leur organisation au Comité national de la Fédération qui s'est réuni samedi à Paris.

Les inscrits maritimes tiendront demain soir, à la Bourse du Travail, une réunion au cours de laquelle il leur sera fait part des décisions prises par le Comité national au sujet de la grève générale. Mais dès ce soir, le bureau national du syndicat des inscrits a tenu une réunion secrète à laquelle assistait M. Jouaux. Aucune communication n'a été faite à la presse.

A BREST. — FIN DE LA GRÈVE

Frest, 17 juin. — La grève est terminée. Les armateurs dont les inscrits dépendent, leur ont accordé une augmentation de salaire de 15 francs par mois.

A DUNKERQUE

Il paraît que la grève projetée et qui est même imminente ne sera pas une simple grève de solidarité, mais un mouvement important d'une durée indéterminée.

Aujourd'hui mardi, une assemblée interfédérale sera tenue dans la soirée à la Bourse du Travail et il sera fait appel à la solidarité des dockers.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DANS TOUS LES PORTS

Paris, 18 juin. — L'« Humanité » publie une dépêche disant que la grève générale éclaterait demain, mercredi, dans tous les ports.

Grève de carriers à Cherbourg

Cherbourg, 17 février. — Des carriers et ouvriers du bâtiment se sont mis aujourd'hui en grève; ils ont parcouru la ville en groupe précédés de bannières. Une bagarre s'est produite entre rouges et jaunes. Un ouvrier a été blessé. Deux arrestations pour entrave à la liberté du travail et coups et blessures ont été opérées.

Les Grèves anglaises

Londres, 17 juin. — Le Comité des grèves des dockers s'est réuni. Il est disposé à accepter tous les moyens de règlement. M. Gosling, le porte-parole des grévistes, reconnaît que la grève nationale des transports a échoué.

Le Syndicat national des marins et chauffeurs a donné une majorité de 1541 voix contre la grève sur 5.815 votants.

LA RÉVOLTE A CUBA

UN FRANÇAIS PENDU par DES NEGRES

Cologne, 17 juin. — Les nègres auraient pendu près de Santiago de Cuba, un français du nom de Blanchard. Les rebelles menacent de tuer tous les étrangers qui se trouvent dans le district d'Elcobre.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

LES BLESSÉS ITALIENS

Rome, 17 juin. — La « Regina d'Italia » a débarqué 350 soldats blessés, à Catane, et 200 à Naples. Tous furent blessés dans le dernier combat de Zanzour. On remarquera que les dépêches officielles signalaient 150 blessés environ.

Un aéroplane atteint par un schrapnel

Constantinople, 17 juin. — D'après une communication du ministère de la guerre, un aéroplane italien se serait élevé à Derna au-dessus du camp turc et aurait lancé des bombes sans causer de dommages. Atteint par un schrapnel turc, il fut précipité dans la plaine.

Un dirigeable allemand prend feu

Friedritchshafen, 16 juin. — Cet après-midi, le feu a pris au dirigeable « Zeppelin III ». Une partie de l'enveloppe extérieure du ballon a été brûlée; l'extrémité et une partie des supports ont été détruits. Deux employés ont été légèrement blessés. Les réparations prendront deux à trois jours.

MORT DE M. LAGUERRE député du Vaucluse

Paris, 17 juin. — On annonce la mort à Gournay-sur-Marne, de M. Laguerre, député républicain-socialiste du Vaucluse. M. Laguerre fut élu en 1910, au second tour par 5728 voix contre 5374 à M. Tissier, radical-socialiste.

Lorsque se dessina le mouvement boulangiste, il fut un des premiers à entrer dans les rangs du parti national.

PROJET D'UNE DECORATION SPECIALE POUR LES MILITAIRES

Paris, 17 juin. — M. Tournade, député de Paris, a déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi portant création d'un ordre de chevalerie spéciale dénommé « valeur militaire » et réservé exclusivement aux armées de terre et de mer.

LES JOURNAUX DE PARIS de mardi matin

Paris, mardi, 18 juin.

LA REFORME ELECTORALE

De l'**Humanité** :

« Le vote n'est pas douteux et les plus clairvoyants des républicains de la majorité, prenant acte de la condamnation presque unanime portée contre le scrutin d'arrondissement, se résoudront à instituer une représentation loyale et équitable. C'est la garantie de tous les partis; c'est le salut du régime; toute autre politique ouvrirait une crise d'une profondeur et vraiment incalculable. »

De la **Petite République** :

« Sans doute des amendements sont possibles et même désirables au projet du gouvernement sur la R. P. et c'est à leur sujet que doit s'exercer le sincère désir de conciliation que manifestent les proportionnalistes. Encore faut-il qu'ils ne rencontrent pas, de la part des majoritaires, une mauvaise volonté s'employant à semer de traquenards la route à parcourir. »

De la **Libre Parole** :

« La question de confiance est posée. La Chambre se prononcera aujourd'hui. Mais les arrondissementiers les plus exaspérés n'espèrent plus guère conserver avec eux les 215 voix devant lesquelles le gouvernement battrait en retraite, sous prétexte que ces 215 voix constitueraient la majorité de la majorité républicaine. »

Du **Rappel** :

« Sans donner satisfaction aux proportionnalistes d'aucun parti, le contre-projet Augagneur expose aux pires dangers le parti républicain. Il n'est pas douteux, en effet, que si les proportionnalistes étaient battus sur le principe du quotient, ils recourraient, aux élections prochaines, aux réactionnaires et unifiés

» A ces coalitions qui ont déjà coûté bien des sièges à notre parti, le gouvernement, par la voix éloquente de M. Poincaré, a donc été bien inspiré en faisant appel, encore une fois, à la clairvoyance de la majorité républicaine. Nous voulons souhaiter encore qu'il sera entendu. »

Du **Soleil** :

« Les arrondissementiers tirent leurs dernières cartouches, et au bruit qu'ils font, il serait injuste de leur reprocher de s'être laissé écorcher sans crier et battre sans riposter. Mais pour être si fort en colère, il faut qu'ils se sentent bien inquiets et aient perdu tout espoir d'échapper à la débâcle et de garder leur prébende. »

Du **Gaulois** :

« M. Augagneur n'a formulé aucune idée large, élevée et généreuse. Il a plaidé l'intérêt étroit de ses amis, de lui-même, sans montrer le moindre souci du pays, ni surtout de l'assainissement de la République par la participation de beaucoup de bons citoyens ou gouvernement de l'Etat. Pour lui, la France n'est qu'une ferme dont le parti radical doit conserver la fructueuse exploitation. »

Nouvelles Régionales

Les Fêtes de Lille

RÉCEPTION DE LA CHORALE des ELEVES-MAITRESSES DE L'ECOLE NORMALE DE DOUAI.

Le chorale des élèves-maîtresses de l'Ecole normale de Douai, arrivée à Lille au début de l'après-midi, fut reçue un collège Fénelon par M. Lyon, recteur de l'Académie; M. Delesalle, maire de Lille; Vernini, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique.

M. Charles Delesalle, maire de Lille, leur souhaita en paroles éloquentes, une aimable bienvenue. Puis, après quelques rafraîchissements servis, les élèves-maîtresses se dirigeaient vers l'Hippodrome, où elles allaient se faire chaleureusement applaudir.

LE CONCERT A L'HIPPODROME LILLOIS

L'Hippodrome lillois était trop petit pour contenir tous ceux qui auraient voulu assister au concert donné par la Musique des Equipages de la flotte et par la Chorale des élèves-maîtresses de l'école Normale de Douai.

A quatre heures il n'y avait plus aucune place de disponible. Dès qu'elle fait son entrée dans la salle la Musique de la flotte est accueillie par des bravos interminables.

Tout le monde admire l'harmonieuse disposition de ce groupement artistique et l'excellence de sa composition.

Sous l'autorité de son chef, M. Farigoul, qui est en même temps un compositeur de talent, les musiciens exécutent plusieurs morceaux qui sont d'une interprétation nette, impeccable, nuancée admirablement. Les cuivres, les bois, sont d'une douceur exquise. Aussi devine-t-on les ovations, les acclamations délirantes qui soulignaient chaque morceau du programme.

La chorale de l'Ecole Normale de Douai donne ensuite un régal artistique de premier ordre en faisant entendre des pièces de musique classique des meilleurs auteurs.

Toutes les jeunes filles ont droit à tous les éloges. Leur prononciation fut toujours parfaite, sinon remarquable. L'on peut dire que c'est une solennité qui comptera dans les annales de la musique à Lille.

LES CONCERTS PUBLICS LES ILLUMINATIONS

Tout l'après-midi, les différentes fêtes avaient retenu l'attention de nos concitoyens et de nos hôtes. Aussi, à 8 heures et demie, malgré le temps menaçant, une foule compacte et silencieuse attendait avec impatience l'audition qui devaient donner sur le kiosque de la Grand'Place, le Cercle Berlioz et la Musique de la flotte.

A l'heure prévue, le Cercle Berlioz commençait son concert et chanta l'ouverture de « Sigurd », les « Danses de Braham » et le morceau imposé au dernier concours fédéral de Paris, « les Pêcheurs de Saint-Jean ». Il céda alors la place aux musiciens des Equipages de la flotte.

Inutile de décrire les applaudissements nourris qui soulignèrent l'exécution hors de pair de ces phalanges artistiques.

Comme le jour précédent, les illuminations électriques, rues Faidherbe, des Manneliers et Grand'Place, avaient attiré une foule énorme de curieux q